

COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DU CAMBRESIS

L'an deux mille vingt-trois, le onze juillet à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambresis s'est réuni, à l'espace Cambresis à Cambrai sur convocation qui lui a été adressée le quatre juillet deux mille vingt-trois, en application de l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de Monsieur Sylvain TRANOY. (Délibérations avec condition de quorum)

MEMBRES PRESENTS : (48- 37 Titulaires et 11 suppléants)

48 membres sont présents avec voix délibérative, le quorum étant atteint, la séance peut donc commencer.

Communauté d'agglomération de Cambrai (26 votants – 16 titulaires – 10 suppléants ayant obtenu procuration)

- | | | |
|--------------------------------------|------------------------|----------------------------------|
| 1. Gérard ALLART, | 8. Jean-Claude GUINET, | 17. Jean-Pierre BAVENCOFFE(S), |
| 2. M-Bernadette BUISSET-
LAVALARD | 9. Bruno IVANEC | 18. Fabien CARPENTIER(S), |
| 3. Jacques DENOYELLE, | 10. Romain MANESSE, | 19. Marie-Danielle CHEVALIER(S), |
| 4. Eddy DHERBECOURT | 11. Pascal MOMPACH, | 20. Jean-Pierre COUVENT(S), |
| 5. M-Thérèse DOIGNEAUX | 12. Michel PRETTRE, | 21. Marie-Anne CHEVALIER(S), |
| 6. Nathalie DROBINOHA, | 13. Maryvone RINGEVAL | 22. Jeanine HOSSELET(S), |
| 7. Pascal DUEZ, | 14. Laurence SAYDON, | 23. Martine LABALETTE(S), |
| | 15. Gérard SETAN, | 24. Sonia LANCEL(S), |
| | 16. Sylvain TRANOY, | 25. Claude LECLERCQ(S), |
| | | 26. Thérèse WARGNIES(S) |

Communauté d'agglomération du Caudrésis – Catésis (19 votants – 18 titulaires – 1 suppléant ayant obtenu procuration) :

- | | | |
|--------------------------|-----------------------|-----------------------|
| 1. Etienne BASQUIN, | 8. Sylvain HALLE, | 14. Patrice QUEVREUX, |
| 2. Didier CATTOEN, | 9. Yannick HERBET, | 15. Henri QUONIOU, |
| 3. Marie-Josée DEPREZ, | 10. Michel HENNEQUART | 16. Laurence RIBES, |
| 4. Bernadette DUBUIS, | 11. Stéphane JUMEAUX | 17. Jeremy RICHARD |
| 5. André-Marie FORRIERE, | 12. Julien LEONARD | 18. Liliane RICHOMME, |
| 6. Daniel FORRIERES, | 13. Joseph MODARELLI, | 19. Claude DOYER(S) |
| 7. Jean-Claude GERARD, | | |

Communauté de Communes du Pays Solesmois (3 votants – 3 titulaires) :

1. Michel DHANEUS,
2. Didier ESCARTIN,
3. Roland SALENGRO

Membre ayant assisté à la séance
BOURNET

Membres excusés (T) :

Yvette BLANCHARD, Thierry BOUTEMAN, Pascal BRUNIAUX, Guy COQUELLE, Olivier DELSAUX, Jean-Marie DEVILERS, Benoit DHORDAIN, Christian DUMONT, Jean-Pierre DHORME, Gilbert DRAIN, Jean FICHAUX, Dominique GAILLARD, Olivier GOBERT, Bernard HUREZ, Marc LANGLAIS, Bruno LEFEBVRE, Philippe LOYEZ, Karine MORELLE, Francis NOBLECOURT, Daniel POTEAU, Jean-Michel TISON, Yves MARECAILLE, Stéphane MAURICE, Slimane RAHEM, Nicolas SIEGLER

Fabrice BACCOUT, Alexandre BASQUIN, Frédéric BRICOUT, Mathieu DAVOINE, Maurice DEFAUX, Pierre-Henri DUDANT, Ludovic HAVART, Patrice BONIFACE, Monique LESNE, Bertrand LEFEBVRE, Jérôme MELI, Véronique GODELIEZ NICAISE, Gilles PELLETIER, Bernard PLET, Jacques OLIVIER, Jean-Felix MACAREZ, Paul SOUPLY

Christophe BISIAUX, Jean-Marc BOUCLY, Georges FLAMENGT, Paul SAGNIEZ

Secrétaire de séance :

Michel HENNEQUART

OBJET : CONVENTIONS HABITAT – SPEE

Envoyé en préfecture le 19/07/2023

Reçu en préfecture le 19/07/2023

Publié le

ID : 059-255902330-20230711-D2023_17-DE

Le 19 JUL. 2023
à la Sous-Préfecture

Le Président rappelle que le Hauts-de-France Pass Rénovation est un dispositif mis en œuvre par la Régie Régionale du Service Public d'Efficacité Énergétique (SPEE).

Il s'adresse aux propriétaires souhaitant se lancer dans la rénovation énergétique globale de leur logement – sans condition de ressources ni d'âge (propriétaires occupants ou bailleurs, copropriétaires, logements communaux, petits tertiaires).

L'action du Service Public de l'Efficacité Énergétique s'étend sur toute la région Hauts-de-France.

L'objectif est d'accélérer et d'amplifier les rénovations énergétiques globales pour économiser l'énergie, faire baisser les factures d'énergie sur le territoire et créer des emplois dans le secteur du bâtiment.

Ce service comprend un accompagnement à la fois technique et financier du projet de rénovation énergétique globale (audit énergétique et préconisations, choix des artisans, suivi du chantier, mobilisation des aides publiques, paiement en direct des artisans et avance totale des factures).

En cas de difficultés de financement du reste à charge, Hauts-de-France Pass Rénovation peut aussi proposer des solutions de prêts (tiers-financement, ou éco-prêt à taux 0) que les propriétaires commencent à rembourser à la fin des travaux alors que les économies d'énergies sont déjà effectives.

Les travaux concernés doivent relever du champ de la rénovation énergétique (isolation des murs / toitures / planchers, remplacement des menuiseries, ventilation, système de chauffage).

Le SPEE et le Pays ont engagé un partenariat en 2022.

Pour percevoir l'aide de 300 € du Pays du Cambrésis, les conditions suivantes devaient être réunies :

- Être propriétaire occupant et résider sur l'arrondissement de Cambrai
- Entrer dans le PIG « Sérénité » et souscrire à un emprunt auprès du SPEE
- Effectuer au moins 30 000 € de travaux (ou bien être admis en raison de la faiblesse de leurs revenus par une commission ad hoc qui sera mise en place par le Pays).

La seule demande sur l'arrondissement en 2022 démontre qu'à ce jour qu'il n'y a pas l'effet levier escompté.

Des retours d'expériences positifs de territoires des Hauts-de-France s'observent grâce à :

- Une prise en charge élevée du coût du service de 1 860 €
- Une ingénierie dédiée et impliquée

Selon le SPEE, l'opérateur Inhari s'est saisi du dispositif et commence à déposer un volume de dossiers important.

Il est proposé de :

- Continuer pour 2023 de participer à hauteur de 1 800 € au coût d'entrée dans le « Hauts-de-France Pass Rénovation », dans la limite de 8 ménages par an, aux conditions suivantes :
 - Être propriétaire occupant et résider sur l'arrondissement de Cambrai
 - Entrer dans le PIG « Sérénité »
 - Souscrire un emprunt auprès du SPEE d'un montant minimum de 10 000 € (ou être admis en raison de la faiblesse de leurs revenus par une commission ad hoc qui sera mise en place par le Pays).
- Reconduire la convention avec le SPEE pour l'année 2023 en apportant les modifications décrites
- Autoriser le Président à signer la convention et tout document s'y afférent.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait en séance à la date que dessus.

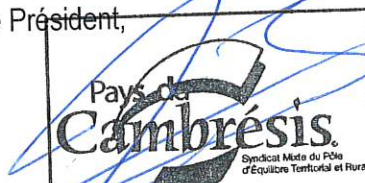
Pour extrait conforme,

19 JUIL. 2023

Publié le

Certifié exécutoire le 19 JUIL. 2023

Le Président,



**Pays du
Cambrésis**
Syndicat Mixte du Pôle
d'Équilibre Territorial et Rural

Sylvain TRANCY